

25 mai 2022

Bibliothèque publique de Casselman
764 rue Brébeuf
C.P. 340
Casselman, Ontario
K0A 1M0

Objet : Rapport au conseil d'administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Aux membres du conseil d'administration :

Notre rapport a été élaboré de manière à relever et expliquer les principales questions que nous jugeons pertinentes dans le cadre de l'audit, y compris les risques d'audit, la nature, l'étendue, le calendrier et les résultats de notre travail d'audit, ainsi que les modalités relatives à notre mission. Ce rapport constitue une partie importante de la stratégie globale de communication avec le conseil d'administration et a été élaboré pour promouvoir une communication bilatérale pendant tout le processus d'audit afin que nous puissions tous disposer de renseignements en temps opportun. Nous ne communiquons que les questions de gouvernance dont nous avons connaissance en conséquence de la réalisation de l'audit. Nous ne sommes pas tenus de concevoir des procédures d'audit visant expressément à déterminer des questions de gouvernance.

Notre audit et, par conséquent, ce rapport ne permet pas nécessairement de faire toutes les constatations susceptibles d'intéresser le conseil d'administration aux fins de l'exercice de ses responsabilités.

Ce rapport est uniquement destiné à l'usage du conseil d'administration et, par conséquent, ne doit pas être distribué sans notre consentement préalable. Par conséquent, nous n'assumons aucune responsabilité quant à l'usage du présent document par un tiers.

Mandat

Notre responsabilité générale est de nous former et d'exprimer une opinion sur les états financiers en nous fondant sur nos procédures d'audit. Les états financiers sont préparés par la direction et supervisés par les responsables de la gouvernance. L'audit des états financiers ne dégage pas la direction et les responsables de la gouvernance de leurs responsabilités. La portée de notre travail, telle qu'elle est confirmée dans notre lettre de mission, sont présentés ci-dessous.

Objectifs de la mission

- ▶ Se faire une opinion en matière d'audit des états financiers et exprimer cette opinion.
- ▶ Présenter des conclusions importantes aux membres du conseil d'administration, y compris les questions clés portant sur l'audit et la comptabilité, les déficiences importantes du contrôle interne et les autres questions importantes découlant de nos travaux.
- ▶ Fournir des lettres de recommandation constructives et en temps opportun. Ceci inclura les faiblesses du contrôle interne qui ont été cernées lors de notre audit.
- ▶ Effectuer des consultations relatives à la comptabilité, à l'impôt sur le revenu et aux questions de présentation de l'information.
- ▶ Collaborer avec la direction en vue d'une publication en temps opportun des états financiers .

Stratégie d'audit

Notre stratégie d'audit faisait appel à la forte participation de l'associé et du directeur à tous les aspects de la planification et de l'exécution de l'audit. Elle était fondée sur notre compréhension globale de Bibliothèque publique de Casselman.

Nous avons réalisé un audit basé sur les risques qui nous permet de concentrer nos efforts en matière d'audit sur les secteurs à risque plus élevé et sur les autres secteurs de préoccupation pour la direction et le conseil d'administration.

Pour une évaluation exacte des risques, nous avons acquis une compréhension détaillée des activités de Bibliothèque publique de Casselman et de son environnement opérationnel. Cela nous a permis de repérer, d'évaluer et de répondre aux risques d'anomalies significatives.

Pour repérer, évaluer et répondre aux risques, nous avons acquis une compréhension du système de contrôle interne en place pour utiliser le caractère adéquat de ces contrôles comme base pour la préparation des états financiers, pour déterminer si des documents comptables adéquats sont conservés, et pour évaluer le caractère adéquat de ces contrôles et de ces dossiers pour savoir si nous pouvons nous en servir comme une base pour concevoir et exécuter notre test d'audit.

En nous fondant sur notre évaluation des risques, nous avons élaboré une stratégie d'audit appropriée nous permettant d'obtenir une assurance suffisante pour rédiger un rapport sur les états financiers.

Nous avons choisi les procédures d'audit qui selon nous étaient les plus efficaces pour réduire les risques d'audit à un niveau bas acceptable. Les procédures sont une combinaison de tests exécutés sur l'efficacité opérationnelle des contrôles internes (au besoin), de procédures analytiques de corroboration et d'autres tests sur des opérations détaillées.

Après avoir planifié notre audit, nous avons effectué les procédures d'audit en maintenant un niveau de scepticisme professionnel approprié dans le but de recueillir des éléments probants qui appuient notre opinion.

Risques et réponses relatives à l'audit planifié

En nous fondant sur notre connaissance des activités de Bibliothèque publique de Casselman, sur nos expériences passées et sur les connaissances acquises auprès de la direction et de vous, nous avons déterminé que les postes ci-dessous énumérés comportent des risques importants. Il s'agit de risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement, exigent une attention particulière.

Ces risques découlent principalement de la complexité des règles comptables, de la portée de l'estimation et du jugement relatifs à l'évaluation de ces postes et de l'existence de nouvelles règles comptables les affectant.

Comptabilisation des Produits	<ul style="list-style-type: none">Examiner la politique de comptabilisation des produits afin de confirmer la cohérence par rapport aux normes professionnelles.
Dérogation des contrôles par la	<ul style="list-style-type: none">Examiner les entrées de journal tout au long de

direction	l'année.
Impact du COVID-19	<ul style="list-style-type: none">• Veiller à ce que des informations adéquates soient incluses dans les états financiers

Seuil de signification

Les anomalies, y compris les omissions d'informations à fournir dans les états financiers, sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Les jugements sur le seuil de signification tiennent compte des circonstances et incluent une évaluation des facteurs quantitatifs et qualitatifs, et ils peuvent être influencés par l'ampleur ou la nature d'une anomalie, ou une combinaison des deux.

Pour les fins de notre audit, nous avons établi un seuil de signification préliminaire de 5 800 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Nous avons communiqué toutes les anomalies corrigées et non corrigées repérées pendant notre audit aux membres du conseil d'administration; ces anomalies sont différentes de celles que nous avons considéré comme étant « manifestement négligeables ». Les anomalies sont considérées comme étant manifestement négligeables aux fins des audits lorsqu'elles sont sans importance, tant isolément que collectivement.

Nous invitons la direction à corriger toutes les anomalies identifiées au cours du processus d'audit.

Indépendance

Notre communication annuelle confirmant notre indépendance est incluse en annexe. À l'exception de ce qui est indiqué en annexe, nous n'avons connaissance d'aucun lien entre l'entité et nous qui, selon notre jugement professionnel, pourrait être considéré comme susceptible d'influer sur notre indépendance jusqu'à ce jour.

Considérations de l'auditeur à l'égard des risques éventuels d'activités frauduleuses ou illégales

Nous sommes responsable de la planification et de la réalisation de l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, par l'entremise des tâches suivantes :

- ▶ repérer et évaluer les risques d'anomalies significatives en raison de fraudes;
- ▶ obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les risques évalués d'anomalies significatives en raison de fraudes, en élaborant et en mettant en œuvre des réponses appropriées;
- ▶ fournir une réponse appropriée pour les cas de fraude ou les cas de fraude suspectés relevés pendant l'audit.

La probabilité de non-détection d'une anomalie importante est plus élevée si l'anomalie résulte d'une fraude que si elle résulte d'une erreur, car la fraude peut impliquer des stratagèmes subtils et soigneusement orchestrés visant à la dissimuler.

Pendant l'audit, nous effectuerons des procédures d'évaluation des risques et des activités connexes afin d'acquérir une compréhension du Conseil et de l'environnement dans lequel elle évolue, y compris les contrôles internes du Conseil, afin d'obtenir des renseignements que nous utiliserons pour repérer les risques d'anomalies significatives en raison de fraudes. Nous nous renseignerons auprès de la direction concernant ce qui suit :

- ▶ Évaluation par la direction du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes et notamment la nature, la portée et la fréquence de ses évaluations;
- ▶ Procédures mises en place par la direction pour relever les risques de fraude au sein du Conseil et y répondre, notamment les risques spécifiques de fraude qu'elle a relevés ou qui ont été portés à son attention, ou des catégories d'opérations, des soldes de comptes ou des informations à fournir dans les états financiers qui sont susceptibles d'être exposés à un risque de fraude;
- ▶ Communication par la direction, le cas échéant, d'informations aux responsables de la gouvernance sur les procédures mises en place pour relever les risques de fraude au sein de Bibliothèque publique de Casselman et y répondre;
- ▶ Communication par la direction, le cas échéant, d'informations au personnel concernant sa vision des pratiques commerciales et du comportement éthique.

En réponse à notre évaluation des risques et à notre demande de renseignements à la direction, nous avons effectué des procédures pour répondre aux risques évalués, notamment :

- ▶ Demander à la direction, aux membres du conseil d'administration et aux autres parties connexes s'ils ont connaissance de cas de fraude, de cas de fraude suspectés ou de cas de fraude allégués;
- ▶ Effectuer des procédures analytiques décomposées et prendre en compte les relations inhabituelles ou inattendues repérées au cours de la planification de notre audit;
- ▶ Intégrer un élément d'imprévisibilité dans le choix de la nature, du moment et de l'étendue de nos procédures d'audit;
- ▶ Effectuer les procédures additionnelles requises pour répondre au risque par la direction de contourner les contrôles, y compris :
 - tester le caractère approprié d'un échantillon d'écritures de régularisation et d'autres ajustements à titre d'éléments probants de la possibilité d'anomalies significatives en raison de fraudes;
 - examiner les estimations comptables pour y chercher des partis pris qui pourraient se traduire par des anomalies significatives en raison de fraudes, y compris un examen rétrospectif des estimations importantes des exercices précédents;
 - évaluer la justification de l'entreprise dans le cas des opérations inhabituelles.

Écarts ajustés et non ajustés

Nous avons présenté tous les écarts significatifs ajustés et non ajustés, ainsi que les omissions d'information que nous avons cernées pendant notre mission d'audit. Chacun de ces éléments, le cas échéant, a été discuté avec la direction.

La direction a déterminé que les écarts non ajustés, le cas échéant, tant individuellement que collectivement, sont négligeables par rapport aux états financiers dans leur ensemble. Si le conseil d'administration est en accord avec cette évaluation, nous ne proposerons pas d'autres ajustements.

Les anomalies non corrigées regroupées pendant l'audit et qui ont été jugées négligeables par la

direction s'élevaient à 3 843 \$.

Conclusions, méthodes, estimations et jugements comptables importants

La direction a la responsabilité de déterminer les principales méthodes comptables. Le choix d'autres méthodes comptables peut avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société. L'application de ces méthodes exige souvent l'établissement d'estimations et de jugements importants par la direction.

Nos commentaires ci-dessous visent à vous faire part de quelques réflexions au sujet des facteurs qualitatifs des principales méthodes comptables choisies par la direction, et des estimations et jugements importants établis par cette dernière, afin que vous puissiez évaluer la pertinence des choix de la direction.

Méthode comptable/ jugement/estimation	Examen des aspects qualitatifs des principales méthodes comptables
Comptabilisation des produits	Nous avons examiné la politique de comptabilisation des produits afin de confirmer la cohérence par rapport aux normes professionnelles. Nous avons examiné les entrées de journal. Aucune incidence de notée.
Dérogation des contrôles par la direction	Nous avons examiné les entrées de journal tout au long de l'année. Aucune incidence de notée.
Impact du COVID-19	Nous avons veillé à ce que des informations adéquates soient incluses dans les états financiers.

Nous sommes d'avis que les méthodes comptables, les estimations et les jugements importants établis par la direction sont raisonnables dans le contexte des états financiers pris dans leur ensemble.

Déclarations de la direction

Dans le cadre de notre audit, la direction nous a présenté certaines déclarations. Ces déclarations pouvaient être faites verbalement ou par écrit, c'est-à-dire explicitement, ou implicitement par le biais des états financiers. La direction a fait des déclarations spontanées et d'autres déclarations en réponse à des demandes précises de notre part. Ces déclarations faisaient partie des éléments probants que nous avons recueillis afin de tirer des conclusions raisonnables sur lesquelles fonder l'opinion de l'auditeur. Elles étaient documentées par l'ajout de notes de service sur les discussions avec la direction ainsi que des déclarations écrites de cette dernière dans les documents de travail relatifs à l'audit.

Les déclarations de la direction comprenaient notamment :

- ▶ les informations communiquées pendant des discussions avec nous, qu'elles aient été demandées ou non;
- ▶ les informations que nous avons reçues par voie électronique;
- ▶ les tableaux, analyses et rapports préparés par l'entité, en réponse ou non à une demande que nous avons formulée, ainsi que les annotations et les commentaires faits

- par la direction sur ces documents;
- ▶ les notes de service et correspondances internes et externes;
 - ▶ les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'organes équivalents comme les comités d'audit et les comités sur la rémunération;
 - ▶ une copie signée des états financiers;
 - ▶ une lettre d'affirmation de la direction.

Un sommaire des déclarations que nous avons demandées à la direction est présenté dans la lettre de déclaration de la direction qui se trouve en annexe A du rapport.

Nous vous fournirons une copie de la lettre d'affirmation de la direction qui résume les déclarations demandées à la direction.

Lettre à la direction

Nous ferons parvenir à la direction une lettre au sujet des contrôles internes et d'autres questions devant, à notre avis, être portées à son attention.

Nous tenons à vous exprimer notre gratitude pour la coopération apportée de la part de la direction et du personnel de Bibliothèque publique de Casselman dans le cadre de notre travail d'audit. Il nous fera plaisir de discuter avec vous du contenu de ce rapport et de toute autre question que vous jugez importante.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Annik Blanchard, CPA, CA
CPA, CA
BDO Canada s.r.l./LLP
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

ANNEXE : INDÉPENDANCE

Le 25 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

La notion d'indépendance fait partie intégrante de la prestation de services d'audit externes. Nous vous informons de tout lien entre BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP (y compris ses sociétés liées) et Bibliothèque publique de Casselman (y compris ses sociétés liées) qui, selon notre jugement professionnel, pourrait être vu comme exerçant une influence sur l'audit.

Pour déterminer les liens à communiquer, nous avons tenu compte des règles de déontologie pertinentes et des interprétations connexes prescrites par l'ordre ou l'institut provincial compétent ainsi que des lois applicables, qui traitent notamment des questions suivantes :

- le fait de détenir, directement ou indirectement, des intérêts financiers auprès du client;
- le fait d'occuper, directement ou indirectement, un poste qui donne le droit ou confère la responsabilité d'exercer une influence notable sur les politiques financières ou les méthodes comptables du client;
- l'existence de relations personnelles ou de relations d'affaires directes ou indirectes entre des membres de la famille immédiate, des proches parents, des associés ou des associés à la retraite et le client;
- une dépendance économique par rapport au client;
- la prestation de services en sus de ceux pour l'audit.

Nous avons préparé les commentaires suivants pour faciliter nos discussions avec vous au sujet des questions d'indépendance.

Nous avons connaissance des liens ci-dessous entre la société et nous qui, selon notre jugement professionnel, pourraient être considérés comme susceptibles d'influer sur notre indépendance. Les liens suivants découlent de faits survenus entre le 31 mai 2021 et le 25 mai 2022

- Nous avons apporté notre aide dans la préparation des états financiers, y compris les écritures de régularisation. Ces services ont entraîné un risque d'autocontrôle, puisque nous avons par la suite exprimé une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- Nous avons demandé par conséquent que les sauvegardes suivantes soient mises en place à l'égard de ce qui précède :
 - La direction nous a fourni une balance de vérification avant l'exécution de notre audit.
 - La direction a créé les documents source à l'origine des écritures comptables.
 - La direction a élaboré des hypothèses sous-jacentes requises relativement à l'approche comptable et à la mesure des écritures.
 - La direction a étudié les conseils et les commentaires qui lui ont été fournis et a entrepris sa propre analyse en tenant compte de la situation de la société et des principes comptables généralement reconnus.
 - La direction a examiné et approuvé toutes les écritures de régularisation préparées par nous, ainsi que les changements apportés à la présentation des états financiers et l'information à fournir.
 - Une personne autre que le préparateur a révisé les écritures de régularisation



proposées ainsi que les états financiers.

En conséquence, nous confirmons par la présente lettre que nous sommes indépendants par rapport au Conseil, au sens du Code of Professional Conduct of the Chartered Professional Accountants de l'Ontario en date du 25 mai 2022.

La présente communication est uniquement destinée à l'usage du conseil d'administration, de la direction et d'autres salariés du Conseil et ne doit pas être utilisée à d'autres fins.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés